

# Natura 2000, c'est reparti !



**L**es marais de la Seudre, de Brouage et d'Oléron présentent une diversité exceptionnelle qui justifie leur classement au titre de Natura 2000. Des actions vont être mises en œuvre afin de maintenir ces habitats et ces espèces remarquables. Ces actions seront animées en collaboration avec la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron.

## À savoir

Les sites Natura 2000 ne remettent pas en cause et ne réglementent pas les activités existantes. Il est donc toujours possible d'exploiter ses bois, de chasser, de pêcher, de pratiquer la randonnée, etc. En revanche, certaines activités nouvelles pour le site devront prouver qu'elles ne génèrent pas d'impact notable sur le site ou que les impacts ne peuvent pas être évités. Cette étude est nommée *évaluation des incidences Natura 2000*.



## Validation et mise en œuvre des Documents d'Objectifs (DOCOB)

Après 2 ans de rédaction (de 2010 à 2012), les plans de gestion (DOCOB) des sites Natura 2000 couvrant les marais de l'estuaire de la Seudre, de Brouage et de l'île d'Oléron ont été approuvés par arrêté préfectoral le 4 mars 2013. Les programmes d'actions inscrits dans ces documents vont être mis en œuvre progressivement par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, qui a souhaité continuer son implication dans la préservation des marais de son territoire en se portant candidat à l'animation Natura 2000. L'animation Natura 2000 correspond à la mise en œuvre effective des actions du DOCOB afin de répondre aux objectifs de conservation de la biodiversité d'intérêt européen. Elle consiste à faire vivre le site Natura 2000 en favorisant les projets durables de territoire, en utilisant les outils propres à Natura 2000 (contrats Natura 2000, charte Natura 2000) et en informant et sensibilisant les acteurs sur la manière d'atteindre les objectifs.

## Partenariat entre le canton de Marennes et l'île d'Oléron

La CCBM a fait le choix d'une « co-animation Natura 2000 » avec la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron (CCIO). En effet, cette dernière mène une politique de gestion des espaces naturels de son territoire, avec notamment la mise en place d'une équipe de techniciens « Gestion des espaces naturels ». Certaines des missions de l'animation Natura 2000 (sensibilisation, relais d'information) seront assurées par ces agents. La CCIO constituera donc un relais local pour toute information relative à Natura 2000 sur l'île d'Oléron.

## L'animation Natura 2000 : proposer des mesures de préservation de la biodiversité

La phase d'animation dure 3 ans et est renouvelable. Elle a commencé officiellement début juillet avec la tenue du comité de pilotage et la présentation des actions prioritaires pour la première année :

- Organiser des réunions d'information à destination des citoyens.
- Soutenir les activités contribuant au maintien du milieu (élevage, ostréiculture).
- Localiser les zones de nidification à fort enjeu (roselières, îlots dans les marais salés, etc.).
- Prendre en compte les enjeux Natura 2000 dans la gestion hydraulique des marais.
- Rédiger un guide de bonnes pratiques à destination des usagers des marais (professionnels et particuliers) en s'appuyant sur des groupes de travail composés d'acteurs locaux.
- Mettre en place un relais local entre les acteurs de terrain et les services administratifs, afin d'apporter des éléments de réponse sur la réglementation, ainsi que des précisions techniques.
- Suivre les espèces exotiques envahissantes (Jussie, Herbe de la Pampa, etc.)

## + d'infos

Retrouvez toutes les actions finançables dans le cadre de Natura 2000 (plantation de haies, entretien de ripisylve, aménagement de sites de reproduction, nettoyage manuel des plages, etc.) sur le site internet :

[www.marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr](http://www.marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr)



## Contact

Gaëlle Kania

Responsable Natura 2000

05 46 85 98 41

[natura2000@bassin-de-marennes.com](mailto:natura2000@bassin-de-marennes.com)

[www.marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr](http://www.marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr)